

POSTULAT :

Travaux à Lausanne - profitons des synergies pour mettre en œuvre le réseau écologique lausannois sans tarder

Alexandra Gerber

Résumé :

Le postulat invite la Municipalité à profiter des possibilités de synergie qu'offrent ces nombreux travaux à Lausanne pour rendre fonctionnel, entretenir et développer le réseau écologique lausannois et pour améliorer les conditions pour la biodiversité.

Chaque année, la Ville entreprend de nombreux travaux pour l'entretien constructif de la voirie et des ouvrages et des surfaces extérieures d'établissements scolaires, l'adaptation des espaces publics, le renouvellement et l'extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. D'importants travaux sont en outre prévus pour le renouvellement et l'extension du chauffage à distance et pour la mise en place des nouveaux BHNS (bus à haut niveau de service).

Le postulat invite la Municipalité à profiter des possibilités de synergie qu'offrent ces travaux pour rendre fonctionnel, entretenir et développer le réseau écologique lausannois et pour améliorer les conditions pour la biodiversité.

En 2014, la ville de Lausanne a fait un excellent travail pour analyser et cartographier l'infrastructure écologique de la ville¹. Sur le site cartographique de la ville, on distingue différentes « zones stratégiques pour la biodiversité » (avec les sous-réseaux agricoles, amphibie/aquatique, milieu bâti, milieu forestier, lieux secs), les principaux couloirs écologiques qui les relient (les « liaisons biologiques stratégiques ») ainsi que le reste du territoire, attribué à des « zones à vocations » qui viennent en soutien au réseau principal.

Comme l'explique la brochure «Réseau écologique urbain », éditée conjointement par Lausanne et l'Ouest lausannois, les corridors écologiques sont indispensables à la survie des espèces végétales et animales, qui doivent se déplacer d'un lieu à l'autre pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou coloniser de nouveaux sites. Malheureusement, la plupart des couloirs à faune, y compris les plus importants (les liaisons stratégiques), ne sont pas fonctionnels : ils sont interrompus par des barrières, des routes, des constructions et d'autres installations, ou n'existent carrément plus que sur le papier !

Le Plan directeur communal (PDCom) demande de préserver, renforcer et créer des continuités entre les réservoirs de biodiversité, d'en assurer la fonctionnalité ainsi que leur protection².

¹ Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois, janvier 2014

² PDCom, Chapitre C.1./Principe C.1.1/M2

De même, la nouvelle Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnP)³ oblige les communes à

- rétablir les corridors à faune d'importance locale perturbés ou interrompus⁴,
- palier la raréfaction des habitats pour la faune et la flore dans les zones à bâtir⁵
- garantir la mise en place d'une part minimale de surfaces dévolues à la nature dans les projets de construction, les zones industrielles, artisanales, du tertiaire ou fortement bâties⁶, y compris dans les sites d'activités stratégiques de développement⁷, et
- maintenir des corridors de déplacement pour la faune lors du réaménagement des friches urbaines et industrielles⁸.

Ceci correspond d'ailleurs à la vision du Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne de 2018⁹ : La Municipalité s'est engagée à préserver et renforcer le patrimoine naturel lausannois à travers son intégration dans le milieu construit au gré de la densification de la ville¹⁰.

Nous invitons la Municipalité à profiter des travaux qui doivent de toute manière se faire pour réaliser et renforcer le réseau écologique lausannois, notamment pour

- rétablir les couloirs à faune interrompus, par exemple en aménageant des passages sous la voirie ou en enlevant des obstacles et pièges pour la faune,
- recréer des habitats pour la faune et la flore, en fonction de la vocation de la zone, et
- améliorer de manière générale les conditions pour la biodiversité, par exemple en désimperméabilisant le sol et en plantant des arbustes lors de la remise en état après travaux.

Ainsi, le coût et le dérangement que provoquent de tels travaux seront réduits à un minimum, puisque les installations et machines de chantier ainsi que la main-d'œuvre sont déjà sur place.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de profiter systématiquement des synergies qu'offrent les nombreux travaux pour l'entretien, le renouvellement et l'extension des infrastructures urbaines afin de mettre en œuvre sans tarder le réseau écologique lausannois.

Lausanne, le 6 mars 2023

³ du 30 août 2022 ; BLV 450.11.

⁴ Art. 47 al. 3 LPrPnP

⁵ Art. 44 al. 2 let. a LPrPnP

⁶ Art. 44 al. 2 let. d) LPrPnP

⁷ Art. 44 al. 4 LPrPnP

⁸ Art. 45 al. 2 LPrPnP

⁹ Rapport-préavis N° 2018/42, en réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! ».

¹⁰ ch. 6.1 p. 7

Signatures :

Alexandra Gerber

Marie-Thérèse Sangra,



Sarah Neumann



Tania Taillefer,



Franziska Meinherz

Valéry Beaud



Vincent Vouillamoz



L'initiante propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.